

L'an **DEUX MILLE ONZE**, le **dix huit avril**, à **20 h 30**. Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2011.

PRESENTS : J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSE : B.COTTAVE

POUVOIR : néant

Secrétaire de séance : Y. GUERPILLON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Point n° 12 : Régularisation du choix du cabinet EO pour l'étude paysagère
- Point n° 13 : Élection d'un représentant au SIVU suite à la démission de Stéphane Baffert
- Point n° 14 : Plan de circulation

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

1/ DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis de la commune doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales). Cette commission est présidée par Monsieur Christophe SESTIER.

Élection des titulaires : la liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

Liste 1 : Yves GUERPILLON, Jean-Claude RECEVEUR, Jean-Paul ROUSSET.

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 14	Suffrages exprimés : 13
Nombre de voix : Liste 1 = 13	

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres titulaires : Yves GUERPILLON, Jean-Claude RECEVEUR, Jean-Paul ROUSSET

Élection des suppléants : la liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante : Cédric ARGOUD, Stéphane BAFFERT, François DESCURE

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 14	Suffrages exprimés : 14
Nombre de voix : Liste 1 = 14	

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres suppléants : Cédric ARGOUD, Stéphane BAFFERT, François DESCURE

2/ REFORME TERRITORIALE

Cédric Argoud communique une information générale sur la réforme Territoriale mise en place par le Gouvernement, et plus particulièrement sur la nouvelle organisation en matière d'intercommunalité.

En effet, les quatre volets principaux de la réforme sont :

- 1- le volet intercommunal
- 2- la création de Conseillers Territoriaux
- 3- la fin des « financements croisés »
- 4- la répartition des compétences

Les syndicats intercommunaux seront amenés à disparaître et il y aura un seuil minimum de 10 000 habitants pour les regroupements intercommunaux.

Une discussion est actuellement en cours entre les élus pour proposer au Préfet la fusion des communautés de communes : Chartreuse-Guiers, Mont Beauvoir, Balcon Sud de Chartreuse et des Entremonts afin de ne pas être intégrés dans de grosses intercommunalités telles que la Métro ou le Pays Voironnais, et de respecter une logique économique et géographique, de plus un éclatement de la Chartreuse entre différentes intercos signerait la fin du Parc naturel Régional.

Le nouveau schéma est prévu pour fin 2011 avec application fin 2013. La décision finale revient au Préfet.

Une réunion des Maires et des Présidents des intercommunalités concernés aura lieu demain soir. Une réunion avec tous les conseillers municipaux sera organisée mi-mai.

La création des conseils territoriaux aura pour conséquence une modification et une diminution des aides attribuées. Les compétences seront réparties entre les collectivités. Seules les compétences liées au tourisme, au sport et à la culture pourront être partagées, à titre exceptionnel.

3/ URBANISME : FACADE DE LA FUTURE MAIRIE

Une discussion est engagée au sujet du sas prévu en façade de la future mairie.

4/ APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 07 ET DU 28 MARS 2011

Il est décidé que dorénavant, les compte-rendus seront adressés par mail aux conseillers municipaux. Les compte-rendus des Conseils Municipaux du 07 et du 28 mars 2011 sont approuvés à l'unanimité.

5/ VIREMENT DE CRÉDITS POUR CRÉDITS INSUFFISANTS SUR ACHAT FORÊTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 61524 : Entretien bois & forêts	32.00			
Total D 011 : charges à caractère général	32.00			
D 023 : Virement section d'investissement		32.00		
Total D 023 : Virement à la section investissement		32.00		
Total	32.00	32.00		
Investissement				
D 2117 : Bois, forêts		32.00		
Total D21 : Immobilisat° corporelles		32.00		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				32.00
Total R 021				32.00
Total		32.00		32.00

6/ FONTAINES ET BASSINS

Des décisions vont être à prendre suite au relevé des compteurs qui va être fait par la SAUR la semaine prochaine :

- problème des flotteurs pour les bassins des agriculteurs
- maintenir ouverts les bassins qui abreuvent les bêtes
- condamnation des bassins qui subissent des «*ouvertures pirates*»
- maintenir ceux où il y a une borne à incendie
- prévoir le cas des bassins pour les agriculteurs dans le futur cahier des charges pour l'affermage

7/ FONCTIONNEMENT DU TELESIEGE DE LA COMBE DE L'OURS POUR LE V.T.T CET ÉTÉ

Suite aux problèmes financiers du SIVU, le fonctionnement du télésiège de la Combe de l'Ours est compromis cet été. Les professionnels du VVT proposent de le louer avec le personnel afin que l'activité VVT puisse être pratiquée.

Ceci pose deux problèmes :

- l'intégration de l'amortissement qui n'est pas prévu
- l'absence d'un chef d'exploitation pour assurer le fonctionnement du télésiège.

8/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal, les demandes de subvention des associations locales pour l'année 2011. Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer :

- à l'unanimité :

Association	Montant
A.S.E.A.I.	65.00 €
Crèche Fées et Lutins	22 150.00 €
C.L.S.H. Curieux de nature	2 100.00 €
Club des sports	1 550.00 €
Charmant Som Gym	500.00 €
D.D.E.N.	30.00 €
Fédération Française Montagne et Escalade	153.00€
Foyer ski de fond (reversement part scolaire sur subvention CG 38)	9 541.25 €
Foyer de ski de fond (convention pour gestion domaine nordique)	30 000.00 €
L'Éphémère « Rencontres BREL »	10 800.00 €
L'Éphémère (Festival de rue du dimanche)	4 500.00 €
Office de Tourisme (fonctionnement + animation)	70 000.00 €
Pic Livre (bibliothèque)	800.00 €
Ski Nordique Chartroussin	950.00 €

- par 13 voix pour et 1 abstention :

Association	Montant
Artistes de Chartreuse	1 000.00 €
MECAGLISS	400.00 €
Radio Couleur Chartreuse	1 524.00 €
TOTAL GENERAL	156 063.25 €

9/ ABANDON DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA GESTION DES VOIRIES ET DEPENDANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil général de l'Isère a adopté par délibération du 25 mars 2010 un dispositif d'éco-conditionnalité des ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment.

Concernant la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant 2012.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité, d'abandonner dès à présent l'usage des produits phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

10/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget primitif 2011 :

Libellé	Bases d'imposition notifiées	Taux (%)	Produit
Taxe d'habitation	1 932 000	16.08	310 666.00
Taxe foncière (bâti)	1 378 000	24.80	341 744.00
Taxe foncière (non bâti)	135 300	82.95	112 231.00
C.F.E	158 700	27.08	42 976.00
TOTAL			807 617.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2011 tels que Monsieur le Maire vient de les présenter.

11/ MOTION POUR LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE

Dans le cadre du contrat de présence postale territoriale signé le 26 janvier 2011 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion pour soutenir et conserver sur la commune le service public de proximité de la Poste, ainsi que pour maintenir, voire augmenter, l'amplitude horaire de son ouverture au public, afin de répondre aux attentes et besoins de la population locale et touristique ainsi qu'aux acteurs économiques.

En effet, les services postaux constituent de par leur maillage territorial, un service public essentiel pour la vitalité des territoires et un véritable vecteur de cohésion sociale. Le maintien de ce service public s'avère d'autant plus indispensable que la commune connaît un essor économique récent avec l'implantation de deux entreprises qui vont générer une augmentation non négligeable du trafic postal.

De plus les engagements financiers importants de la commune afin de conserver le bureau de poste dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Poste en Mairie, justifient le maintien du bureau de Poste sur la commune tel qu'il existe actuellement dans son entité juridique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, réaffirme son attachement au bureau de poste, approuve également la nécessité de maintenir, voire même d'augmenter, ses horaires d'ouverture au public tels qu'ils sont actuellement assurés.

12/ DIAGNOSTICS ET PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT URBAINS ET PAYSAGERS : CHOIX DE L'ATELIER EO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 octobre 2010, décidant le lancement d'une étude portant sur un diagnostic global et les principes d'aménagement urbains et paysagers, ainsi que son plan de financement.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir compléter cette délibération, en mentionnant que le Cabinet d'étude retenu pour cette mission est le cabinet E.O.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, de confier la mission de diagnostics et principes d'aménagements urbains et paysagers au cabinet E.O. dont le montant de l'offre s'élève à 18 520.00 € H.T.
- Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

13/ DEMISSION DU S.I.V.U. DE STEPHANE BAFFERT

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Stéphane BAFFERT en tant que membre du SIVU, en raison de son désaccord avec le mode de fonctionnement de cette structure, et notamment le Vice-président. Ce sentiment semble être partagé par l'ensemble des représentants de la commune au SIVU.

14/ CIRCULATION SUR LE PLAN DE VILLE

Suite à la prolongation jusqu'au 31 mars 2012 de l'arrêté municipal instaurant un sens unique sur le Plan de Ville, un groupe travail va réfléchir sur les aménagements à effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h05.